

Charte de Déka-Éwé France

Le présent document est l'expression d'une vision commune de l'association Déka-Éwé France et de ses activités. L'adhésion à l'association implique de reconnaître les valeurs et objectifs promus par cette charte. Aussi toute prise de position publique individuelle qui s'en écarterait ne peut engager l'association.

Éthique

L'association Déka-Éwé France s'inscrit dans le respect des valeurs et des principes suivants :

- L'éducation est un droit universel fondamental pour le bien-être des personnes et pour le développement des pays. La vocation première de l'association est de favoriser l'exercice de ce droit et ses conditions.
- Le développement est entendu comme l'amélioration du bien-être des sociétés sans discrimination. Il repose sur la participation des communautés qui définissent elles-mêmes leurs besoins.
- La solidarité, sans être suffisante ou exempte de contradictions, est nécessaire au développement. Elle est entendue comme la création de liens et de coopérations entre les peuples, sur la base de l'égalité, du partage, de la réciprocité et du respect mutuel. La solidarité exclut les actions pouvant créer ou accroître la dépendance sous quelque forme que ce soit.
- La participation au développement solidaire doit se réaliser dans le respect de la dignité des peuples, et éviter notamment de donner la misère en spectacle.
- Les actions de solidarité internationale s'inscrivent dans une démarche d'éducation au développement. Il s'agit de sensibiliser le public aux inégalités résultant des problèmes de développement ; de témoigner de la richesse des rencontres humaines ; de favoriser l'émergence, par notre action et les interventions publiques, d'attitudes et de solutions nouvelles.

Engagements de l'association

L'association s'engage à :

- Tout mettre en œuvre afin de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés statutairement en coopération avec ses partenaires locaux.
- Informer le public sur l'ensemble de son action et rendre compte de l'évolution de son projet.
- Rechercher et gérer avec rigueur les fonds obtenus auprès des pouvoirs publics, d'organismes privés ou grâce à la générosité du public, et garantir la transparence de ses comptes.
- Coopérer avec des structures de solidarité internationale.
- Respecter la liberté d'opinion et d'expression des personnes.
- Suivre les décisions prises collectivement.
- Favoriser la bonne entente et la concertation entre ses membres pour une action coordonnée et évolutive.
- Garantir des temps de réflexion et de discussion.

Engagements des membres

Chaque membre titulaire de l'association s'engage à :

- Participer à la vie de l'association et au travail en équipe.
- Constituer une force de proposition et exprimer son désaccord éventuel.
- Respecter les décisions prises collectivement.
- Respecter les personnes et fournir les efforts nécessaires à l'entretien d'une bonne entente.
- N'attendre aucune rétribution financière ou avantage matériel quelconque pour ses activités, celles-ci étant considérées comme bénévoles.